

LA PAGE DES ANCIENS ELEVES

Félix MARTIN-FEUILLEE (1830 - 1896)

« ...Il conquist tout d'abord une place honorable au barreau de sa ville natale, où, malgré le proverbe, il est resté sinon un prophète, du moins un des hommes les plus estimés et, ce qui est mieux, les plus aimés.

Depuis 1871, l'honorable ministre de la justice est conseiller général du département d'Ille-et-Vilaine et président de cette assemblée. En 1870 M. MARTIN-FEUILLEE, marié et père de famille, ne se contenta pas de protester contre la guerre, lorsqu'il vit son pays envahi, il s'engagea volontairement et fut élu par ses soldats capitaine dans le bataillon des mobiles de Saint-Malo.

Il prit part à la défense de Paris et se fit remarquer dans diverses affaires, notamment au combat de Maison-Blanche.

Lors du passage de M. le Général de Cissey à Rennes, MARTIN-FEUILLEE fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

Aux élections de février 1874, il fut nommé député par la deuxième circonscription de Rennes.



Ses capacités, sa compétence dans toutes les questions de droit lui donnèrent parmi les hommes politiques une influence considérable. Le député d'Ille-et-Vilaine occupa à deux reprises différentes le poste de sous-secrétaire d'Etat à la justice.En mars dernier, le sous-secrétaire d'Etat du ministère Gambetta était nommé ministre de la justice.

Comme homme privé, M. MARTIN-FEUILLEE est d'un accès facile et agréable. Ses ennemis politiques eux-mêmes rendent justice à sa droiture irréprochable et à son désintéressement peu commun ».

Signé « ZEPHORIS » dans le journal rennais " *La Lune Bretonne* " numéro 5 du dimanche 24 juin 1883, hebdomadaire « satirique républicain » publiant chaque semaine en première page le portrait d'une « célébrité » du pays rennais, accompagné d'une biographie. Sa parution a cessé, semble-t-il, en fin d'année 1883. Cote 1 Per 342.

Député d'Ille-et-Vilaine de 1876 à 1889. Sous-secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Cultes du 4 mars au 28 décembre 1879 - Sous-secrétaire d'État à la Justice du 29 décembre 1879 au 30 janvier 1882 - Ministre de la Justice et des Cultes du 27 février 1883 au 6 avril 1885, sous le second cabinet FERRY. Se présenta sans succès aux élections de 1889. Après 13 ans de carrière parlementaire, dont près de 5 années passées aux affaires, au cours desquelles il avait fait voter le projet de loi de réforme du personnel judiciaire de 1883 - dont il était l'auteur - MARTIN-FEUILLEE se consacra désormais à son important cabinet d'avocat. Dictionnaire des parlementaires français.

Études au lycée de Rennes. Avocat inscrit au barreau de Rennes dont il devint l'un des avocats les plus distingués. Il plaida plusieurs affaires importantes et eut quelquefois pour adversaire WALDECK-ROUSSEAU dont le nom commençait à avoir une certaine autorité dans le monde judiciaire. Dictionnaire Biographique d'Ille-et-Vilaine. 1895.

« jovial et hirsute, MARTIN-FEUILLEE avait glorifié l'Empire avant de devenir républicain. Ministre de la Justiceil travaille aussi sur la loi contre les criminels récidivistes..... et encourage la loi sur le divorce proposée par le député radical NAQUET »... Dictionnaire des ministres, déjà cité.

président de l'association des anciens élèves à quatre reprises : 1867/70 1872/74 - 1877/78 et 1879/82.

Le texte ci-dessus est extrait de la brochure réalisée par monsieur Norbert Talvaz (voir page 7)

Les deux pages suivantes présentent la lettre manuscrite adressée au préfet qui indique la fondation officielle de l' Amicale des Anciens élèves.

Pernes 28 août 1887



Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous soumettre les statuts d'un projet d'association de bienfaisance des anciens élèves du Lycée de Pernes. Nous y joignons la liste des personnes qui ont déjà adhéré au principe de l'association. Ces statuts dont nous vous remettons un double exemplaire ont été votés dans une assemblée générale tenue le 11 août 1887 sous la présidence de M. le Préfet du Lycée. La même assemblée a décidé dans les termes des articles 5 et 8 des statuts l'élection des membres du comité d'administration qui se trouve composé comme suit.

M. M. Martini-Puillet avocat membre du conseil général, Président de la Commission des Vétérinaires, Président du Lycée, chef de la commission, Dumont, professeur à la faculté de droit, secrétaire. Bouchet avocat à la cour, Vice avocat, de Senon homme de lettres, Douguet avocat, Guignou notaire à Nîmes, administrateurs.

Le comité d'administration a l'honneur de vous
faire remarquer Monsieur le Préfet que les statuts
qui vous sont soumis sont édictés pour la
plupart de leur dispositions et notamment pour
la majeure partie de celles qui concernent la
nomination du comité des statuts de l'association
de l'Espérance par M. le Préfet nous
avait communiqué. Cette dernière association compte
depuis huit années d'existence et a été reconnue
dans ce dernier temps comme établissement d'utilité
publique. Nous ne pouvons résister le même
favor pour la nôtre, avant que, conformément
à la jurisprudence en cette matière, elle n'ait fait
ses preuves de utilité. mais nous nous adresser
Monsieur le Préfet que vous voudrez bien
en donnant votre approbation à nos statuts
apporter un témoignage de haute sympathie à
la femme qui a inspiré notre œuvre et nous
fournir ainsi la majeure de la victoire.

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur le Préfet
vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,
Pour le comité d'administration,
le Président,

Ch. Martin - fenille

